

Garantie limitée : luminaires extérieurs professionnels

Signify North America Corporation (« Signify ») garantit à l'acheteur initial (l'« acheteur ») que les luminaires intérieurs professionnels de marque Signify énumérés dans l'annexe 1 (le « produit » ou les « produits ») seront exempts de défauts de fabrication et de main-d'œuvre qui feraient en sorte que les produits ne fonctionnent pas conformément aux spécifications fonctionnelles décrites dans la documentation publiée ou fournie avec le produit (les « spécifications ») pour la période d'application, sous réserve des modalités additionnelles décrites dans l'annexe 1, à partir (sauf indications contraires dans l'annexe 1) de la date d'installation ou de six (6) mois après la date de fabrication, selon le premier des deux cas (la « période de garantie »).

À moins d'indications spécifiques à l'annexe 1, Signify garantit que tout fini standard sur un produit sera exempt de craquelage, pelage, altération excessive de la teinte et défauts de corrosion pendant la période de garantie applicable. Dans la mesure où un distributeur autorisé Signify est l'acheteur des produits, un tel distributeur peut transférer cette garantie limitée aux acheteurs ultérieurs des produits, sous réserve que ces produits sont revendus comme neufs dans leur emballage d'origine. Dans le cas des produits de type DEL, le produit est considéré comme défectueux seulement si au moins 10 % de ses composantes à DEL sont défectueuses.

Les cellules photoélectriques (de série NEMA et de type à bouton), les capteurs de présence, indicateurs de basse tension, fusibles, parasurtenseurs et autres accessoires d'un tiers qui ne sont pas fabriqués par Signify ne sont pas couverts par cette garantie mais peuvent être couverts par la garantie du fabricant tiers. Le fabricant tiers devient alors le seul responsable pour les coûts concernant les réclamations associées à un tel accessoire. Les cellules photoélectriques à durée de vie prolongée sont couvertes par une garantie limitée de 10 ans du fabricant tiers. Les blocs de batterie d'urgence et les lentilles de polycarbonate (utilisées sur les produits résistants au vandalisme ou les

couvercles résistants au vandalisme ou options) sont couverts par une période de garantie de 1 an.

Si un des produits couverts par la présente garantie limitée est retourné par l'acheteur conformément aux conditions générales de vente de Signify (consultables à l'adresse www.Signify.com/warranties) au cours de la période de garantie, et qu'elle estime que le produit n'a pas respecté la présente garantie, Signify peut, à son gré, réparer ou remplacer la pièce ou le produit défectueux, ou rembourser l'acheteur au montant du prix d'achat, sous réserve des conditions générales énoncées aux présentes. Par souci de clarté, « réparer ou remplacer la pièce ou le produit défectueux » ne comprend pas les coûts ou les dépenses liés à la désinstallation ou à la réinstallation, qui comprennent, sans s'y limiter, les coûts ou les dépenses liés à la main-d'œuvre, les frais d'expédition pour le retour de produits non conformes ou les dommages qui pourraient survenir pendant le retour d'un produit à Signify. Si Signify décide de remplacer un produit qui n'est plus en production ou qui n'est pas en stock, elle peut le remplacer par un produit équivalent. Signify se réserve le droit d'utiliser des composantes et des produits neufs, remis en état, remis à neuf, réparés ou réusinés pour la réparation ou le remplacement d'un produit couvert par la présente garantie limitée.

Garantie Luminaires extérieurs professionnels

La présente garantie limitée est sujette aux conditions supplémentaires suivantes :

- Les produits ont été adéquatement manipulés, entreposés, câblés, transportés, installés, utilisés et entretenus, conformément aux spécifications applicables
- Un représentant Signify aura accès aux produits défectueux et aux dispositifs utilisés pour les faire fonctionner. Si le dispositif ou tout autre composante s'avérait suspect, le représentant aurait le droit d'inviter les représentants d'autres fabricants à évaluer les composantes du système d'éclairage
- Le produit a été acheté directement auprès d'un distributeur ou d'un revendeur autorisé par Signify à des fins d'utilisation dans des régions qui se trouvent sur le territoire des États-Unis ou du Canada
- S'il y a lieu, le reçu d'achat du produit pourra être vérifié par Signify.

La présente garantie limitée ne s'applique pas aux dommages ou aux défaillances dans le fonctionnement qui découlent de forces majeures ou d'une utilisation abusive, inadéquate ou anormale, d'un bloc d'alimentation inadéquat, de fluctuations ou de sautes de puissance, d'un milieu corrosif, de négligence, d'une exposition, d'une utilisation ou d'une installation qui contrevient aux instructions ou aux restrictions prescrites par Signify ou par une norme ou un code applicable, y compris celles énoncées dans la version la plus récente du National Electrical Code, des normes de sécurité d'Underwriters Laboratory Inc. (UL), des normes de l'American National Standard Institute (ANSI) ou, au Canada, des normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA). Aucun agent, distributeur ou revendeur n'est autorisé à changer, à modifier ou à prolonger les conditions de la présente garantie limitée au nom de Signify. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST NULLE SI LE PRODUIT N'EST PAS UTILISÉ AUX FINS POUR LESQUELLES IL A ÉTÉ CONÇU OU SI DES RÉPARATIONS OU DES MODIFICATIONS SONT APPORTÉES PAR UNE PERSONNE NON AUTORISÉE PAR ÉCRIT PAR SIGNIFY.

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST LA SEULE GARANTIE DONNÉE PAR SIGNIFY À L'ÉGARD DES PRODUITS ET LA SEULE VOIE DE DROIT EN CAS DE RÉCLAMATION, FONDÉE SUR LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DÉLICTEUELLE OU AUTREMENT, DÉCOULANT DE LA DÉFAILLANCE DU PRODUIT, ET ELLE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE BON FONCTIONNEMENT POUR UN USAGE PARTICULIER, LESQUELLES SONT, PAR LA PRÉSENTE, EXPRESSÉMENT

REJETÉES. LES GARANTIES EXPLICITEMENT ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE CONSTITUENT LA SEULE VOIE DE DROIT DE L'ACHETEUR EN CAS DE NON-CONFORMITÉ OU DE DÉFAUT D'UN PRODUIT. EN AUCUNE CIRCONSTANCE LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE SIGNIFY DÉCOULANT D'UN PRODUIT DÉFECTUEUX, FONDÉE SUR LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DÉLICTEUELLE OU AUTREMENT, NE POURRA EXCÉDER LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT TOUCHÉ PAR UNE TELLE RESPONSABILITÉ. SIGNIFY NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE DE VERSER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PARTICULIERS, ACCESSOIRES OU COMPENSATOIRES, OU ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGES IMMATÉRIELS OU INDIRECTS, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA PERTE DE JOUISSANCE, DE PROFITS, D'ACTIVITÉS OU D'ACHALANDAGE, MÊME SI SIGNIFY A ÉTÉ INFORMÉE OU AUTREMENT MISE AU COURANT DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

Des conditions spéciales sont reliées à tous les produits solaires :

- La période de garantie pour les panneaux solaires est de 5 ans et de 3 ans pour les batteries.
- Les batteries sont entièrement chargées lorsqu'elles sont expédiées à l'acheteur ou sur le site de l'installation. Les batteries doivent être installées et opérationnelles dans les deux mois suivant la journée de l'expédition. Si elles sont entreposées pour plus longtemps, l'acheteur est responsable de recharger les batteries selon les directives du fabricant après 2 mois et à tous les 2 mois suivants. Cette garantie limitée ne couvre pas les batteries si :
 - (i) le programme a été modifié sans l'autorisation de Signify,
 - (ii) les systèmes n'ont pas été conçus ou la taille ne correspond pas aux pratiques de conception de série de Signify, ou
 - (iii) les systèmes pour lesquels Signify a reçu une commande client spécifique indiquant que la durée de vie de la batterie et d'autres composantes est moindre que celle de la période de garantie
- Une installation inadéquate inclut mais n'est pas limitée à un endroit, orientation, inclinaison et/ou conditions d'ombrage inadéquat non considéré dans le profil énergétique et dans les conditions de conception

La présente garantie limitée est applicable aux produits achetés à partir de la date d'effet énoncée aux présentes, et elle est expressément offerte sous réserve des conditions aux présentes. Signify se réserve le droit de modifier la présente garantie à tout moment; le cas échéant, la garantie modifiée s'appliquera à toutes les commandes effectuées à partir de la date d'effet de la modification.

Garantie Luminaires extérieurs professionnels

Annexe 1: tous les luminaires intérieurs professionnels de Signify ne faisant pas partie de la liste ci-dessous sont couverts par une garantie d'un (1) an.

Gammes de produits de luminaires extérieurs professionnels Signify	DEL	Autre que DEL	Conditions spéciales
Stonco/Keene	5 ans	1 an	Finis standards: garantie de 5 ans sur les finis pour les produits DEL et garantie de 1 an sur tous les autres produits. Finis sur demande: garantie de 1 an sur le fini de tous les produits. Les filtres optiques de couleur faits de verre ou de polymère comme l'acrylique, le polyester ou le polycarbonate sont couverts par une période de garantie de 1 ans à partir de la date d'achat. La décoloration du matériau de la lentille de toute sorte n'est pas couverte par cette garantie limitée.
Gardco	5 ans	1 an	Finis standards: garantie de 5 ans sur la finition des produits LED et de 1 an sur tous les autres produits. Finis sur demande: garantie de 1 an sur le fini. Les filtres optiques de couleur faits de verre ou de polymère comme l'acrylique, le polyester ou le polycarbonate sont couverts par une période de garantie de 1 ans à partir de la date d'achat.
	10 ans	S/O	Projecteur d'illumination DEL DuraForm petit (FLDS), DuraForm moyen (FLDM) et grand format (FLDL)
Urbain: Hadco et Lumec	5 ans	1 an	Finis standards: garantie de 5 ans sur la finition des produits LED et de 1 an sur tous les autres produits. Finis sur demande: garantie de 1 an sur le fini.
Paysager: Hadco	5 ans	1 an	Produits paysagers: la période de garantie pour tous les luminaires de composite installés, luminaires de cuivre et transformateurs est de 10 ans. La garantie à vie est offerte sur le fini pour les boîtiers de bronze coulés et d'acier inoxydable.
Routier: Lumec	10 ans	1 an	Finis standards: garantie de 10 ans sur le fini des produits DEL et garantie de 1 an sur le fini de tous les autres produits. Finis sur demande: garantie de 1 an sur le fini. Luminaire de sécurité routier (RSLs, RSLM): garantie de 5 ans sur le luminaire et le fini
Philips	5 ans	S/O	Finis standards: garantie de 5 ans sur le fini.
Color Kinetics (tous les produits)	5 ans	5 ans	Période de la garantie pour les produits achetés ou utilisés pour les visites et / ou pour la location est de trois (3) ans. Finis sur demande: garantie de 1 an sur le fini.
Color Kinetics (Vaya blanc UL)	5 ans	5 ans	Période de la garantie pour les produits achetés ou utilisés pour les visites et / ou pour la location est d'un (1) an. Finis sur demande: garantie de 1 an sur le fini.
Color Kinetics (tous les autres produits Vaya)	3 ans	3 ans	Période de la garantie pour les produits achetés ou utilisés pour les visites et / ou pour la location est d'un (1) an. Finis sur demande: garantie de 1 an sur le fini.

Fûts et consoles **	Structure d'aluminium	Fini aluminium de série	Structure d'acier	Fini acier de série	Conditions spéciales
Lumec	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	Finis sur demande: garantie de 1 an (à moins d'indication contraire)
Hadco	3 ans	5 ans	1 an	1 an	
Gardco	1 an	1 an	1 an / 5 ans (GSSS série)	1 an / 5 ans (GSSS série)	
Fût élevé (fûts et dispositifs de levage/abaissement)	1 an	1 an	1 an	1 an	

** Les fûts non fabriqués par Signify seront couverts par la garantie du fabricant original (pour les spécifications contacter l'usine).

** Contacter l'usine pour les produits destinés à installation dans des conditions côtières (à l'intérieur de 5 km/ 3 milles du littoral).

